



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : A. Evain
Poste:

2011-CG-6-3163

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE
BUHELAY, CARRIÈRES-SOUS-POISSY ET PORCHEVILLE**

Politique sectorielle :	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention :	Aménagement et Développement urbain
Programme :	Contrats départementaux

Données financières (en euros)	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	6 900 000	740 000
Montant déjà engagé	2 334 904	0
Montant disponible	4 565 096	740 000
Montant réservé pour ce rapport	1 350 000	151 581

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2011	2012	2013	2014
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	1 350 000	151 581	644 809	490 610	63 000

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat de BUCHELAY			X		X
Contrat de CARRIERES-SOUS-POISSY		X			
Contrat de PORCHEVILLE			X	X	X

Il est à noter que les opérations de ce type peuvent bénéficier du soutien, d'une part, du CAUE et, d'autre part, des Espaces Info Energie. Cela sera rappelé à ces trois communes ainsi qu'aux autres collectivités susceptibles de bénéficier d'un tel appui.

BUHELAY

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de MANTES-LA-VILLE

2 245 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 494 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de BUCHELAY est située à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Paris, au cœur de l'agglomération mantaise. Elle est desservie par l'autoroute A13.

OIN : La commune de BUCHELAY est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Mantes-la-Jolie, au niveau de la couronne urbaine.

EPCI : La commune fait partie de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY).

Evolution de la population depuis 1999 : +0,6% (pop. RGP 99 : 2 230 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 13 logements
La commune a signé un CDOR pour la période 2006-2008, sur une base de programmation de 273 logements, dont un minimum de 53% de la production en logements à caractère social et de 48% en logements collectifs.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 12 décembre 2005. La dernière modification a été approuvée le 18 février 2008. Une modification est actuellement en cours.

Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont les suivantes :

- Participer à l'émergence d'une nouvelle attractivité de l'agglomération,
- Conforter le centre bourg en centre de village et adapter les équipements aux besoins des habitants,
- Organiser un développement harmonieux de la commune en créant des espaces tampons entre le village et l'agglomération et maintenir une urbanisation soucieuse de la préservation de l'environnement.

La commune de Buchelay est comprise dans le périmètre du Projet Mantes en Yvelines dans lequel elle occupe une place centrale en terme de développement économique.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune s'est engagée dans un programme de construction et de diversification de son parc de logements pour notamment répondre aux besoins des jeunes ménages et décohabitants. Cette dynamique de développement a nécessité d'importants investissements communaux pour l'amélioration et la sécurisation de la voirie, pour le maintien d'une offre suffisante en matière de services à la petite enfance et scolaires, et pour le développement des activités communales.

Aujourd'hui, la commune de Buchelay souhaite développer l'offre d'activités sportives et culturelles. Le sport connaît une forte demande dans des domaines variés (danse, VTT, karaté, judo, gymnastique,...) dont le développement est freiné par des infrastructures vétustes, inadaptées ou insuffisantes. Par ailleurs, la commune dispose de peu d'équipements permettant la pratique d'activités sportives à l'extérieur. Ils sont anciens (terrains de tennis abandonnés depuis 10 ans) et inadaptés aux nouvelles pratiques sportives (skate, rollers). Dans ces conditions, la commune va engager un programme de réhabilitation, de sécurisation et de développement de son stade omnisports situé le long de la RD 110.

Description des opérations

1- Acquisition d'une parcelle en vue de la construction d'un complexe sportif

Pour réhabiliter et développer le stade omnisports, la commune doit acquérir auprès de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines une parcelle située en limite ouest du complexe sportif actuel. La parcelle à acquérir, d'une superficie de 16 319 m² dont près de 8 000 m² seront consacrés au projet, accueillera le bâtiment principal, un parking, le parvis et un terrain multisports.

Montant d'acquisition de la parcelle en euros	117 000
Montant HT plafonné en euros	55 270

2- Construction d'un complexe sportif

Le nouveau bâtiment du complexe sportif d'une superficie de 2120 m² comprendra un dojo, une salle de danse, une salle de remise en forme, des vestiaires et sanitaires dédiés à chaque espace, un hall d'accueil, un bureau et une infirmerie.

La commune, dans la conception du bâtiment, a privilégié la notion de développement durable, en cherchant à intégrer la construction dans son environnement. Une démarche « Haute Qualité Environnementale » a été engagée pour atteindre les performances d'un bâtiment basse consommation. A titre d'illustration, les besoins énergétiques sont limités par une enveloppe très performante et l'utilisation d'eau chaude solaire. Le projet prévoit également la production d'énergie électrique avec la mise en place de panneaux photovoltaïques.

La construction est réalisée à partir d'une structure bois recouverte à la fois par un bardage bois et un bardage métallique blanc percé pour laisser diffuser la lumière naturelle, et qui se décolle du sol pour devenir un auvent protégeant le parvis d'entrée. En toiture, un jeu de shed diffusera un éclairage naturel mais sans rayonnement direct.

Montant des travaux HT, en euros	2 826 305
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

3- Aménagement des abords du complexe sportif

L'aménagement des abords du complexe sportif est programmé en deux phases. En 2012, une première tranche de travaux s'attachera à réaliser les aménagements extérieurs nécessaires à sa sécurisation et à sa mise en valeur. Les travaux comprendront l'agrandissement du parking existant (45 places), la création d'une nouvelle aire de stationnement (41 places + 2 places pour autocars) et la clôture de l'ensemble du site.

Un parvis, traité en stabilisé et espaces engazonnés striés de bandes en béton balayé, desservira depuis les parkings les bâtiments et les installations sportives.

Enfin, des plantations arbustives et arborées seront réalisées pour renforcer la végétation du site existant. Un cordon boisé périphérique permettra de réduire les vues sur la route. Les parkings seront plantés d'arbres à développement rapide procurant de l'ombre. Les végétaux utilisés seront d'origines locales (orme, châtaignier) en cohérence avec les préconisations du Parc naturel régional du Vexin Français situé à proximité. Le projet intègre également la récupération et le stockage des eaux pluviales pour l'arrosage et l'entretien des espaces paysagers.

Une seconde tranche de travaux (hors contrat départemental), planifiée en 2014, prévoit l'aménagement de nouveaux espaces sportifs extérieurs (terrain multisports, boulodrome, parcours de santé) pour diversifier les activités sportives et ainsi ouvrir le complexe sportif à l'ensemble de la population. Ces travaux seront complétés par la réhabilitation des terrains de tennis existants et de leurs vestiaires.

Montant des travaux HT, en euros	555 667
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	450 730

4- Création d'un skate-park

Pour diversifier les activités sportives du complexe omnisports et répondre aux attentes des jeunes buchelois, un skate park sera créé le long de la route départementale à proximité du parking et du bureau du gardien pour une meilleure surveillance. D'une superficie de 800 m², le skate park sera délimité par un muret en béton servant de banquette. Il sera composé de six modules en béton et de rampes en éléments modulaires en bois ou en inox adaptés à la pratique des rollers et du skate-board. Les deux modules les plus importants, intégrés à la butte existante, seront éloignés des lieux de circulation du public pour une meilleure sécurité.

Montant des travaux HT, en euros	141 072
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	94 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	12/05/2011
Délibération du Conseil Municipal	25/05/2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de BUCHELAY sont conformes au règlement des contrats départementaux.
Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Acquisition d'une parcelle en vue de la construction d'un complexe sportif	117 000	55 270	30%	16 581	2011
2- Construction d'un complexe sportif	2 826 305	900 000	30%	270 000	2012
3- Aménagements des abords du complexe sportif	555 667	450 730	30%	135 219	2012
4- Création d'un skate-park	141 072	94 000	30%	28 200	2012
TOTAUX	3 640 044	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	12,4%
Contrat régional	968 939	26,6%
Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines	50 000	1,4%
Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)	120 000	3,3%
Réserve parlementaire	30 000	0,8%
Financement communal	2 021 105	55,5%
Total des participations	3 640 044	100%

CARRIERES-SOUS-POISSY

Arrondissement de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Canton de POISSY-NORD

14 656 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 719 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de CARRIERES-SOUS-POISSY est située au nord-est du département, à 30 kilomètres à l'ouest de Paris. Elle occupe le sud de la boucle de Chanteloup, bordant la rive droite de la Seine sur 5 kilomètres. Carrières-sous-Poissy est accessible par la RD55 et la RD190 qui permet notamment d'accéder à l'échangeur de l'A13/A14 situé à 5 kilomètres. Les gares les plus proches sont celles de Poissy (RER A) et Chanteloup-les-Vignes.

OIN : La commune de CARRIERES-SOUS-POISSY est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Poissy en tant qu'entité secondaire.

EPCI : La commune fait partie de la communauté de communes des Deux Rives de la Seine.

Evolution de la population depuis 1999 : + 4,9% (pop. RGP 99 : 13 545 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 42 logements
La commune a signé un CDOR pour la période 2008-2011, sur une base de programmation de 395 logements, dont un minimum de 12% de la production en logements à caractère social et un maximum de 86% de logements collectifs.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 3 novembre 2005.

Les trois objectifs prioritaires du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont les suivants :

- Renouveler l'espace urbain avec la requalification du quartier Saint-Louis et la préservation du centre ancien,
- Structurer la croissance urbaine en maîtrisant les différents secteurs de croissance de la ville sur le long terme,
- Préserver le secteur des anciennes sablières en espace naturel afin d'ouvrir la ville sur la Seine.

Dans le cadre de la constitution d'une nouvelle centralité urbaine au sein de la boucle de Chanteloup, la commune a engagé une réflexion pour donner à Carrières-sous-Poissy un centre-ville qui permette de lier les différents quartiers de la ville et de créer un cœur de ville dont le rayonnement dépasse l'échelle du territoire communal.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Cette restructuration importante de la ville, de part et d'autre de la RD 190, induira la création de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des nouveaux habitants (3600 nouveaux logements) mais aussi aux besoins existants non satisfaits liés à l'augmentation soutenue de la population constatée ces dernières années.

Plusieurs équipements publics sont envisagés dans le cadre de la zone d'aménagement concerté créée en 2010 avec notamment une agora, un grand parc habité accueillant des activités de loisirs et des manifestations culturelles, des équipements de proximité (écoles primaire et maternelle, crèche, centre de loisirs, maison de santé), des équipements structurants (une salle de spectacle multifonctions, une piscine écologique) ainsi qu'une desserte en transports en commun efficace.

Cependant, avant d'entamer cette nouvelle phase d'expansion et pour mieux accueillir la population déjà présente sur le territoire, la ville souhaite poursuivre la remise à niveau des équipements communaux existants, engagée depuis 2007. Les efforts de la ville porteront principalement sur la réhabilitation et le réaménagement des équipements scolaires et socio-éducatifs.

Description des opérations

1- Extension et réhabilitation de l'école maternelle Mistral

Construit en 1973, le groupe scolaire Provence est situé en Zone d'Education Prioritaire et comprend l'école maternelle Mistral, l'école élémentaire Giono et le restaurant scolaire Provence. L'école maternelle Mistral et le restaurant Provence sont situés dans le même bâtiment. Depuis sa construction, ce groupe scolaire n'a pas fait l'objet de rénovation d'envergure.

L'école maternelle Mistral est composée de 7 classes et prévoit l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire de septembre 2011. Face à une demande croissante, la commune ouvrira prochainement une unité maternelle de trois classes avec une salle de motricité dans une aile de l'école primaire du groupe scolaire (financement hors contrat départemental).

Des espaces scolaires seront ainsi libérés dans l'école maternelle ce qui permettra de réorganiser et de rénover des locaux anciens, dégradés et inadaptés. La commune par son programme de rénovation vise à améliorer le confort, l'isolation et la fonctionnalité des bâtiments et à rendre accessible à tout handicapé l'ensemble de l'établissement.

Les travaux d'extension et de réaménagement de l'école comprendront :

- la création d'une nouvelle entrée plus proche du parvis,
- le regroupement du bureau de direction, de la salle des maîtres et du bureau des assistantes maternelles à proximité du hall d'entrée pour créer un pôle d'accueil,
- la création d'une salle de motricité de 140 m² et d'une salle de jeux de 50 m²,
- la restructuration de locaux sanitaires pour les rendre accessibles depuis la salle de jeux et la cour.

Par ailleurs, des travaux importants de rénovation du bâtiment comprendront notamment la pose de faux-plafonds, ainsi que le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures et la réfection des sols et de l'électricité.

Montant des travaux HT, en euros	1 067 952
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

2- Restructuration de la cantine du groupe scolaire Provence et création d'un accueil de loisirs maternel

En 2007, avec la création d'une nouvelle cuisine centrale municipale dans le groupe scolaire Bretagne, la cantine du groupe scolaire Provence, composée d'un office et de deux salles de restauration, est devenue un simple restaurant scolaire. Les locaux de l'office ne sont aujourd'hui plus adaptés au regard des nouveaux besoins nécessaires à son fonctionnement. De plus, les conditions d'accueil sont difficiles dans des locaux vétustes et très sonores.

Par ailleurs, suite à la fermeture du centre d'accueil de loisirs maternel en raison de l'inadaptation des locaux, la commune a organisé provisoirement l'accueil des enfants dans des locaux scolaires. Elle souhaite désormais créer dans chaque école un espace dédié à l'usage de la garderie scolaire et de l'accueil de loisirs maternels.

Dans ces conditions, les travaux comprendront dans la cantine, le réaménagement de l'office, la création de deux espaces de restauration distincts avec l'aménagement d'un self pour les élèves de l'école élémentaire, la mise aux normes du réseau électrique, l'isolation acoustique et la mise en peinture des locaux.

En parallèle, pour créer un espace de loisirs maternel d'une capacité de 70 enfants, des locaux de l'école maternelle Mistral seront réaménagés et rénovés pour constituer un ensemble comprenant une salle de jeux (68 m²), un bureau et des sanitaires.

Enfin, dans le cadre de cette restructuration, un couloir de desserte sera démoli pour réaliser un accès pompier direct par la cour de l'école.

Montant des travaux HT, en euros	319 608
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000

3- Extension de la cantine du groupe scolaire Bretagne

Situé dans le quartier Saint Louis dans la zone urbaine sensible, le groupe scolaire Bretagne regroupe l'école maternelle Les Goélands, les écoles élémentaires Duguesclin et Surcouf et la cuisine centrale Bretagne avec deux réfectoires.

Depuis 2007, les trois écoles ont été rénovées et restructurées avec notamment une subvention d'un million d'euros du Département des Yvelines dans le cadre du dispositif exceptionnel pour les équipements scolaires. En parallèle, la cuisine centrale a été réaménagée, mise en conformité et équipée d'un matériel performant. Cette cuisine centrale, aujourd'hui dotée de l'agrément européen, produit 1400 repas par jour dont 1150 en liaison chaude pour six restaurants satellites.

Les réfectoires du groupe scolaire Bretagne, organisés en deux salles, l'une pour les enfants de l'école maternelle, l'autre pour les élèves des écoles élémentaires, sont sous-dimensionnés au regard de la demande croissante de rationnaires.

Le projet prévoit, d'une part, la rénovation de la salle de réfectoire existante. Elle sera affectée aux maternelles avec l'implantation de sanitaires adaptés. De plus, les faux plafonds seront rénovés pour améliorer l'isolation phonique et l'éclairage. D'autre part, une extension de 177 m² permettra de créer un grand réfectoire avec sanitaires dédié aux primaires et organisé sur un service en self.

Ce nouvel équipement permettra de libérer les locaux du réfectoire actuel au profit des élèves de maternelle sur le temps de restauration, mais aussi pour le service de garderie périscolaire du matin et du soir accueilli dans ces mêmes locaux.

Montant des travaux HT, en euros	514 940
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	420 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	18 mai 2011
Délibération du Conseil Municipal	16 décembre 2010

Proposition de décision

Les projets de la commune de CARRIERES-SOUS-POISSY sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Extension et réhabilitation de l'école maternelle Mistral	1 067 952	900 000	30%	270 000	2011
2- Restructuration de la cantine du groupe scolaire Provence et création d'un accueil de loisirs maternel	319 608	180 000	30%	54 000	2012
3- Extension de la cantine du groupe scolaire Bretagne	514 940	420 000	30%	126 000	2013
TOTAUX	1 902 500	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	23,6%
Contrat régional	625 500	32,9%
Financement communal	827 000	43,5%
Total des participations	1 902 500	100%

PORCHEVILLE

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de LIMAY

2 698 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 462 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de PORCHEVILLE est située au nord du département, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Paris et à sept kilomètres à l'est de Mantes-la-Jolie. Elle s'est développée le long de la rive droite de la Seine. Porcheville est traversée d'est en ouest, d'une part, par la RD146 venant de Gargenville à Limay et, d'autre part, par la ligne de chemin de fer Paris-Saint-Lazare / Mantes-la-Jolie. Elle est bordée au nord par la RD 190 et au sud, au-delà de la Seine, par l'A13.

OIN : La commune de PORCHEVILLE est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Mantes-la-Jolie en tant que franges de l'agglomération.

EPCI : La commune fait partie de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines.

Evolution de la population depuis 1999 : + 6,9% (pop. RGP 99 : 2 523 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 9 logements
La commune a signé un CDOR pour la période 2006-2008, sur une base de programmation de 80 logements, dont un minimum de 42% de la production en logements à caractère social et de 35% de logements collectifs.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS approuvé le 9 septembre 1999, a été modifié le 24 septembre 2007.

Les trois principaux objectifs du Plan d'Occupation des Sols sont les suivants :

- Favoriser la diversité sociale et la mixité de l'habitat,
- Garantir la pérennité du développement économique et de l'emploi,
- Améliorer le cadre urbain et protéger les espaces naturels.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Depuis 2008, la commune de Porcheville connaît une augmentation sensible de la population en raison de la réalisation d'un programme immobilier important. Pour faire face à cette croissance démographique, des travaux d'agrandissement du groupe scolaire ont été engagés. La livraison de six classes supplémentaires, une salle informatique et deux dortoirs est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2011 (financement CDOR).

Par ailleurs, au cours des dernières années, la commune a réalisé un programme de réhabilitation des équipements sportifs. Le tissu associatif culturel et sportif est largement représenté avec plus de 800 adhérents, répartis au sein d'une douzaine de sections d'où une utilisation intensive des infrastructures sportives et de loisirs. La réhabilitation de la piscine, la réfection du plateau d'évolution et le ravalement du gymnase ont ainsi été financés par le dernier contrat départemental (2005/2007). Cependant, plusieurs équipements vieillissants représentent encore de lourdes charges d'entretien. La commune souhaite poursuivre son programme de remise à niveau des équipements sportifs et culturels avec la construction d'un nouveau centre de loisirs et d'une bibliothèque.

Description des opérations

La commune accueille actuellement dans la « Maison pour tous », les enfants de 3 à 12 ans en centre de loisirs, et les adolescents et adultes pour des activités de loisirs artistiques. Depuis janvier 2011, compte tenu de l'augmentation importante des effectifs, l'accueil périscolaire du matin et du soir a été provisoirement délocalisé sur un autre site. Ce bâtiment ancien, construit au début des années 80 n'est plus conforme à la réglementation en matière de sécurité incendie et d'accessibilité. Par ailleurs, il ne répond plus, compte tenu de l'exiguïté des locaux, à une demande croissante de nouvelles activités diversifiées.

En parallèle, la bibliothèque municipale est située dans des locaux anciens attenants à la mairie et répartis sur deux niveaux dont un en sous-sol sans éclairage naturel. Vétustes et inadaptés, ils ne permettent plus d'accueillir le public correctement en particulier les personnes âgées.

Dans ces conditions, la commune s'est engagée dans la réalisation de nouveaux équipements pour répondre aux attentes et aux besoins de la population. Sur un terrain de 5916 m² situé rue de la Grande Remise, le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui accueillera un centre de loisirs, une bibliothèque municipale et une salle polyvalente. L'ensemble des bâtiments sera réalisé de plain-pied pour faciliter l'utilisation et l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Une parcelle de 6448 m² située au nord du projet le long du boulevard de la République (RD 146) est destinée à une opération d'aménagement qui comprendra la construction de nouveaux logements et de commerces.

Les locaux actuels du centre de loisirs, situés de l'autre côté de la rue de la Grande Remise sur un terrain de 5700 m², seront rénovés (financement hors contrat départemental) et permettront d'accueillir des activités complémentaires (théâtre, danse, peinture, arts plastiques) pour les enfants et les adultes. Un second parking sera également réalisé pour accroître l'offre de stationnement. L'aire de jeux extérieure sera utilisée par les enfants du centre de loisirs. Enfin, la commune aménagera la rue de la Grande Remise en zone 30 au droit du projet.

1- Construction d'un centre de loisirs sans hébergement

Le centre de loisirs, d'une capacité de 120 enfants, accueillera, d'une part, la garderie périscolaire et, d'autre part, les enfants pour les activités d'éveil et les animations le mercredi et durant les vacances scolaires.

L'accès au centre de loisirs se fera par le chemin piéton qui longe du nord au sud la parcelle du projet. L'entrée principale sera protégée par une toiture débordante formant un auvent. Pour un fonctionnement autonome, le parvis d'entrée et le hall seront indépendants des autres équipements.

Le centre de loisirs de 885 m², destiné aux enfants de 3 à 12 ans, sera composé de :

- 4 salles d'activités s'ouvrant sur la cour et 1 salle de repos pour les plus petits,
- un secteur musique avec 5 petites salles destinées à la pratique de la musique et du chant,
- 2 salles d'activités thématiques (1 salle informatique, 1 cuisine pédagogique),
- des locaux administratifs (3 bureaux, 1 salle des professeurs, 1 infirmerie),
- des locaux sociaux (vestiaires et salle de détente pour le personnel) et techniques (chaufferie, local entretien, stockage matériel).

La restauration sera assurée dans les locaux de l'école située à proximité.

Montant des travaux HT, en euros	1 603 779
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

2- Construction d'une bibliothèque et d'une salle polyvalente

La nouvelle bibliothèque d'une superficie de 250 m² disposera d'une réserve et de sanitaires.

La salle polyvalente (100 m²), mitoyenne de la bibliothèque, pourra être utilisée soit comme extension de celle-ci en tant que ludothèque, soit par le centre de loisirs. Directement accessible par l'extérieur, elle pourra également être utilisée

indépendamment des deux équipements précités. Cette organisation lui confère une grande polyvalence d'utilisation (salle de lecture, ludothèque, salle de « petits spectacles », etc.).

L'accès à la bibliothèque et à la salle polyvalente/ludothèque se fera par un chemin piétons depuis le parking paysager. Le hall d'entrée, indépendant du centre de loisirs, sera traité toute en hauteur avec une charpente apparente et des parois vitrées donnant sur l'entrée et le jardin.

Montant des travaux HT, en euros	900 980
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	500 000

3- Aménagement des espaces extérieurs et d'un parking

Le projet prévoit la réalisation d'un parking paysager de 33 places en « evergreen » et d'un cheminement pour les piétons reliant du nord au sud le boulevard de la République à la rue de la Grande Remise. Le chemin pavé sera longé par un espace réservé au stationnement des deux roues. Des arbres de haute tige, plantés de façon régulière, ponctueront ce cheminement.

L'ensemble du site sera sécurisé avec la pose d'une clôture, d'un portail coulissant pour les voitures et de portillons pour le cheminement piétons.

Des espaces extérieurs de jeux seront aménagés autour d'une cour d'évolution pour le centre de loisirs. Des espaces verts engazonnés agrémenteront le reste du site. Des arbres et des haies vives coupe-vent protégeront les espaces de jeux.

Enfin un local pour le rangement des jeux d'enfants et un local pour le stockage des poubelles seront construits.

Montant des travaux HT, en euros	247 630
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	100 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	13 mai 2011
Délibération du Conseil Municipal	31 mars 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de PORCHEVILLE sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Construction d'un centre de loisirs sans hébergement	1 603 779	900 000	30%	270 000	2012
2- Construction d'une bibliothèque et d'une salle polyvalente	900 980	500 000	30%	150 000	2012
3- Aménagement des espaces extérieurs et d'un parking	247 630	100 000	30%	30 000	2012
TOTAUX	2 752 389	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	16,3%
Contrat régional	1 088 572	39,6%
CAF	160 377	5,8%
Financement communal	1 053 440	38,3%
Total des participations	2 752 389	100%

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

ECHEANCIER CONTRACTUEL

En euros

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2011	2012	2013
BUCHELAY	3 640 044	1 500 000	450 000	16 581	433 419	-
CARRIERES-SOUS-POISSY	1 902 500	1 500 000	450 000	270 000	54 000	126 000
PORCHEVILLE	2 752 389	1 500 000	450 000	-	450 000	-
TOTAL	8 294 933	4 500 000	1 350 000	286 581	937 419	126 000

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

En euros

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2011	2012	2013	2014
BUCHELAY	3 640 044	1 500 000	450 000	16 581	230 809	202 610	-
CARRIERES-SOUS-POISSY	1 902 500	1 500 000	450 000	135 000	189 000	63 000	63 000
PORCHEVILLE	2 752 389	1 500 000	450 000	-	225 000	225 000	-
TOTAL	8 294 933	4 500 000	1 350 000	151 581	644 809	490 610	63 000

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :